

Description sommaire du territoire

LIMITES ET LOCALISATION

La réserve de biodiversité projetée occupe une superficie de 102,7 km² à environ 45 kilomètres au nord de l'arrondissement de Chicoutimi de la ville de Saguenay, soit 15 kilomètres au nord de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau.

MILIEU PHYSIQUE

La réserve est localisée sur un plateau dont l'altitude varie de 700 à 800 mètres. Le relief y est formé d'un complexe de buttes recouvertes de dépôts d'origine glaciaire, avec de nombreux lacs occupant les dépressions.

MILIEU BIOLOGIQUE

Les forêts de sapins baumiers et d'épinettes noires dominent le territoire. Une partie de la réserve a subi la coupe forestière au cours des dernières années, mais plus de 40 % du couvert forestier se compose de forêts de 90 ans ou plus. Deux espèces vulnérables du Québec y ont été répertoriées : le garrot d'Islande et le caribou forestier. La réserve recèle un très fort potentiel pour la conservation et la mise en valeur de l'omble de fontaine.

MILIEU SOCIAL

La réserve est entièrement comprise dans les limites de la zec Onatchiway, et la villégiature est passablement développée dans certains secteurs. Elle occupe également une partie du territoire utilisé traditionnellement par la communauté innue de Mashteuiatsh.

CONTRIBUTION DE L'AIRE PROTÉGÉE

La réserve protège des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle des monts Valin, et on y retrouve des peuplements forestiers typiques de la frange méridionale de la forêt boréale. La réserve contribuera à la protection du caribou forestier et du garrot d'Islande, deux espèces vulnérables du Québec.

PROPOSITION DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PERMANENTE

Le toponyme proposé pour le statut permanent est celui de « réserve de biodiversité du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes ». Un agrandissement a été proposé afin d'améliorer l'efficacité et la représentativité de cette aire protégée, mais il n'a pas été retenu en raison de différentes contraintes, notamment forestières.

Principales activités permises et interdites¹

ACTIVITÉS INTERDITES

Dans une réserve de biodiversité permanente, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel interdit les activités suivantes :

- L'exploration et l'exploitation minières, gazières ou pétrolières;
- L'aménagement forestier au sens de l'article 3 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1);
- L'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie;
- Toute activité interdite en vertu du plan de conservation ou par voie réglementaire.

ACTIVITÉS PERMISES²

- La villégiature déjà autorisée (chalet, abris sommaire, etc.)
- Le séjour (ex. : camping) pendant moins de 90 jours
- La libre circulation sur le territoire
- La récolte de bois pour un feu de camp en plein air
- L'entretien et la réparation d'infrastructures
- La présence d'animaux domestiques
- La chasse, la pêche et le piégeage
- Les activités récréatives, touristiques et écotouristiques
- Les activités de cueillette à des fins domestiques : petits fruits, champignons, etc.

ACTIVITÉS ASSUJETTIES À UNE AUTORISATION^{2,3}

- Les activités d'aménagement forestier exercées pour répondre à des besoins domestiques
- La construction de toute nouvelle infrastructure
- Les travaux d'aménagement du sol
- L'aménagement de sentiers

PARTICULARITÉS DU PLAN DE CONSERVATION

Le plan de conservation autorisera les activités de la zec.

Information additionnelle disponible aux adresses suivantes :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/consultation/sag-lac/index.htm
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/huit-chutes/psc-huit-chutes.pdf>

¹ En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, les autres lois et règlements s'appliquent.

² Le plan de conservation pourrait soumettre toute activité à une autorisation, voire l'interdire, advenant qu'elle porte atteinte à la biodiversité.

³ Des critères d'autorisation s'appliquent.



Lac des Huit Chutes (M.-A. Bouchard, MDDEP)



Garrot d'Islande (L. Maste)



Lac Mandan (M.-A. Bouchard, MDDEP)

Les aires protégées au Québec :



Un héritage pour la vie



La réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes



Une multitude de lacs où prospère l'omble de fontaine

Développement durable, Environnement et Parcs

Québec

287

Projets de réserves de biodiversité et de réserve aquatique dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

DA11

6213-01-002

Québec



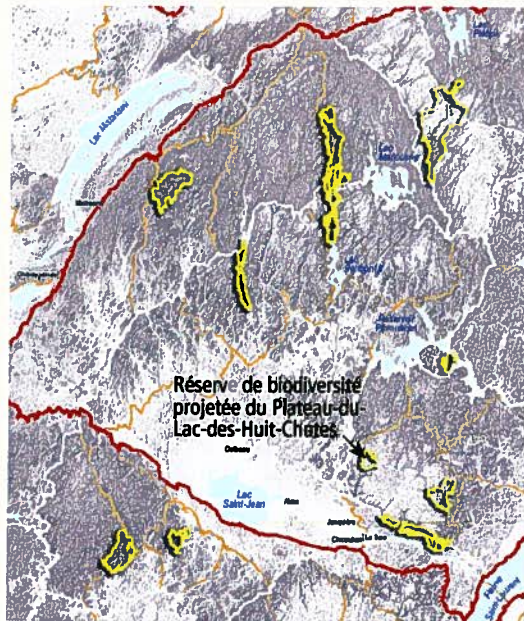
La réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes

Légende

- Réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes
- Proposition d'agrandissement non retenue

Occupation

- Bail de villégiature
- Bail hors territoire



— Province naturelle Région naturelle — Ensemble physiographique

